

Arrêté de planification relatif au renouvellement des moyens pour la protection de l'espace aérien

Monsieur le conseiller fédéral,

Suite à votre courrier du 24 mai 2018, nous vous remettons la prise de position de notre canton.

Aucune armée ne peut accomplir ses missions sans disposer de Forces aériennes modernes et de systèmes de défense sol-air adaptés. En 2030, tous les avions de combat des Forces aériennes suisses seront désuets, et la situation est identique pour les moyens de défense de l'espace aérien basés au sol.

Dès lors, nous partageons l'opinion du Conseil fédéral de proposer au Parlement un arrêté de planification soumis à référendum, puisque l'acquisition prévue, qui revient quasiment à renouveler l'intégralité des Forces aériennes, est un projet de grande portée. Cela permet de prendre une décision de principe au sujet de la sécurité de notre pays. À ce sujet, il est pertinent de mener simultanément et de coordonner les projets d'évaluation et d'acquisition de nouveaux avions de combat avec un système de défense sol-air. En cas d'adoption par le Parlement du projet et de l'enveloppe financière proposée, il existera une base solide pour planifier la suite des travaux, puisque la réalisation durera une douzaine d'années.

Nous soutenons dès lors le projet d'arrêté, tel que rédigé. Nous soulignons l'importance déterminante de l'article 3 let. b, qui stipule que les entreprises étrangères se voyant confier des mandats pour le renouvellement des moyens de protection de l'espace aérien, devront compenser intégralement la valeur contractuelle par l'octroi de mandats en Suisse, selon le principe des affaires compensatoires.

Nous vous prions de croire, Monsieur le conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 3 septembre 2018

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. KURTH

La chancelière,
S. DESPLAND